

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES

**MINISTRE DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE**

RAPPORT D'EXAMEN DE BEIJING PLUS 20 POUR LE NIGER

JUIN 2014



CNESS – BOZARI

**CABINET NATIONAL D'EXPERTISE EN SCIENCES SOCIALES
CNESS-Bozari**

B.P. 506 Niamey – NIGER Quartier Yantala Plateau, Boulevard Mali Béro , 169 Avenue de la Radio

Tél. : (00227) 90 64 18 26 ou (00227) 20 75 23 25 E-mail : (bozari_2000@yahoo.fr

NIF : 249 N° Compte Bancaire : (01001 221600469202) ECOBANK NIAMEY-NIGER

PREAMBULE

Le présent rapport vient compléter les trois derniers notamment Beijing +5, +10, +15 et insistera sur le progrès intervenu entre 2009 et 2014, il dressera un bilan de la mise en œuvre du programme d'actions et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale (Beijing + 20).

Il se subdivise en quatre (4) :

Partie I : Analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995

Partie II : Les progrès réalisés dans les douze domaines prioritaires

Partie III les Données statistiques

Partie IV analyse des Facteurs et perspectives de pérennisation

A l'instar de toute œuvre humaine, de tout changement de comportement, les gens commencent d'abord par parler, puis essaient et enfin adoptent. La plateforme de Beijing et son plan d'actions n'échappent pas à cette logique. Ce concept du genre politiquement socialement construit a pris et prendra assez de temps avant d'être accepté et intégré dans nos réalités culturelles et religieuses...

1.1 Bref rappel du contexte ayant prévalu avant Beijing au Niger

Au plan socioreligieux, la succession des événements comme la Conférence internationale sur la Population (CIPD 1994) et les résultats de conférences de Beijing sont tombés subitement, inédit laissant tout le monde perplexe, non pour non impertinence, mais du fait des antécédents historiques. « ... Qui peut oser vulgariser ? Qui peut oser lâcher un mot face aux oulémas prêts à maudire les pionniers, ces derniers s'insurgent même sur des choses banales, à plus forte raison une politique qui vient du coup, déloger la femme de son nid d'infériorité et d'exclusion et la ramener au niveau décisionnel. « Une femme qui porte pantalon est déjà considérée comme une ratée, celle audacieuse qui ose dire à son mari «...nous sommes les mêmes... » a déclaré la guerre aux hommes, à la culture et surtout à la religion de masse.

Qui ose brandir le mot émancipation de la femme alors qu'aucune femme, aucun homme ne peut prononcer la phrase « je t'aime » ou le mot "chéri(e)" à son conjoint, cela relève de l'inédit et est sérieusement blâmé.

On chante, on crie sur une femme qui ose s'asseoir parmi les Hommes. « ...Aucune femme n'ose déposer sa candidature sur un poste où elle va diriger les hommes.. ». Un homme qui consulte sa femme est considéré comme Mijin Hadjia, un soumis, un faible, et personne ne lui fait confiance. La femme est considérée comme symbole de l'indiscrétion et de "Satan" pour certains religieux.

C'est exactement dans ce contexte que la conférence de Beijing et tout son corollaire de plan d'actions sont arrivés dans le pays.

Au plan politique le pays marqué par des ruptures intempestives du processus démocratiques avec suspension de la constitution. Sur les vingt années de l'après Beijing, le Niger a connu 4 Républiques, le seul président élu qui a succédé à un autre président élu c'est celui qui a succédé à lui-même sinon tous les présidents sont élus après une transition militaire. Entre Beijing +15 et Beijing +20 s'est aussi passé une transition militaire. Ces situations ne favorisent guère la progression vers l'atteinte des objectifs de Beijing. Il est vrai que tous les régimes maintiennent les traités et les conventions ratifiées mais les régimes d'exception ne peuvent les respecter faute d'institutions démocratiques.

Malgré ces difficultés, ce contexte à la limite défavorables un chemin a été parcouru, à 20 ans de Beijing pas mal de réalisations ont été accomplies au grand bonheur de la femme et de la population de façon générale.

Ces réalisations ont pour noms :

- Elaboration des textes favorisant l'atteinte des objectifs de Beijing
 - Constitutions
 - Des politiques et stratégies : politique genre, protection sociale, protection de l'enfant
- Mise en place Des institutions
 - Ministère de la Population de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant,
 - Observatoire de la femme,
 - Poste de conseiller genre à la Primature et à la Présidence
 - Points focaux genre des ministères

1.2 Facteurs ayant favorisé

Ces réalisations ont vu le jour grâce à la démocratisation et à la libéralisation de la vie associative, la volonté et l'engagement politique, la détermination de la société civile au tour de la question et l'appui de plus en plus important des Agences des Nations Unies.

1.3 Principaux obstacles

Les obstacles majeurs à la mise en œuvre des recommandations de Beijing sont entre, autres

- les pesanteurs culturelles, qui tout en reconnaissant la femme comme pivot du développement lui accorde une place marginale.
- La mauvaise interprétation des préceptes de l'islam ramène d'avantage la femme au foyer
- l'ignorance, la femme elle-même trouve certains abus fondés

Comme ces pesanteurs sont inhérentes à nos mœurs, elles ont su développer une certaine résistance. Cela est à la base des premières difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la plate forme de Beijing notamment la réserve du Niger par rapport à la CEDEF et le code de Famille. Mais l'espoir est permis avec la mise en place des institutions de la république ayant pour mission de maintenir le dialogue comme la Commission Nationale des Droits Humains, les structures féminines, la Commission Nationale de Dialogue social, des comités interministériels, la Médiature. Une étude détaillée sera faite à cet effet dans la partie II qui en plus dressera un inventaire des progrès réalisés dans les douze domaines prioritaires de la plate forme de Beijing.

La conférence Beijing et son plan d'action s'articulent autour de douze points principaux. L'objectif de cette section est de décrire le progrès accomplis au niveau de chacun des douze points notamment la situation qui prévalait, les réalisations et les défis à relever

2.1 Femmes et pauvreté

2.1.1 Situation

Au Niger 59,5% de la population vivent actuellement avec 1 dollar par jour ou moins. Et cette tendance à la " féminisation de la pauvreté " s'est encore renforcée ces dernières années. Sur les 34% de l'extrême pauvreté 73% sont des femmes chefs de ménage selon un rapport de l'UNFPA sur les OMD datant de février 2014. Le même rapport atteste que cette prédominance des femmes chefs de ménage s'explique par l'accès difficile des femmes à la terre, au crédit bancaire et à l'emploi. Femme chef de ménage suppose une rupture qui rend le foyer instable (veuvage, divorce, incapacité du mari, exode prolongé du mari). Cette situation expose certaines de ces femmes au déplacement dans la ville où elles s'adonnent à l'emploi précaire et la mendicité.

Quant à la création de richesse les femmes occupent aussi un rang non désirable 184 chefs d'entreprises seulement sur 3 579 selon une étude menée par la chambre de commerce soit 5.14%

2.1.2 Les réalisations en matière de lutte contre pauvreté

D'importantes réalisations ont vu le jour, en matière de lutte contre la pauvreté des femmes principalement des documents stratégiques comme :

- Document sur l'autonomisation des femmes rurales, du Ministère de la Population, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfant

- Une stratégie de réduction de la pauvreté SRP révisée pour la période 2008-2012 en stratégie de développement accélérée qui prône à son axe 4 la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.
- Récemment le Plan du Développement Economique et Social (PDES) est venu remplacer tous les documents stratégiques et accorde beaucoup d'importance à la femme.
- L'initiative 3 N prônée et mise en œuvre par la Présidence de la République a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire de tous les Nigériens
- La Politique Nationale du Genre et son plan d'action décennal 2009-2018
- Une Stratégie Nationale d'Autonomisation des Femmes en cours d'élaboration au Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
En dehors des documents on peut noter
- les dotations des groupements féminins en matériels d'allégement de tâches,
- appuis aux groupements féminins pour des AGR, les embouches bovines et les cultures maraichères.

2.1.3 Défis à relever

Malgré les efforts, quelques défis persistent dont les plus importants sont :

- L'indice synthétique de fécondité très élevé et son corollaire l'accroissement rapide de la population
- La sous- scolarisation des femmes qui limite leur accès aux opportunités et à l'emploi
- Les crises alimentaires répétées,
- La Persistance de certaines contraintes sociales qui sont des pesanteurs à l'épanouissement de la femme. C'est le cas de l'héritage qui donne plus de parts aux hommes, quelque part les femmes n'héritent pas des terres (champs) qui est pour autant le premier moyen d'existence

2.2 Femmes et enseignement

2.2.1 Situation

L'éducation est intimement liée au progrès social et économique. Malgré des progrès significatifs dans différentes régions du monde, l'accès des femmes à l'éducation et leur maintien dans les structures d'apprentissage restent plus limité que ceux des hommes.

Au Niger au niveau du Préscolaire, la situation a été marquée par :

- l'extension du secteur grâce à la création de jardins communautaires,
- doublement du taux brut et des effectifs scolarisés ;
- l'atteinte de la parité filles/garçons au niveau des effectifs scolarisés et l'offre plus orientée vers le milieu urbain.

Entre 2008-2011, un doublement des effectifs scolarisés et du taux brut de préscolarisation a été enregistré. Les effectifs sont en effet, passés de 48.119 en 2008/2009 à 110.175 en 2011/2012 et le taux brut de préscolarisation de 2,5% en 2008/2009 à 6,3% en 2011/2012. Cette évolution positive s'est également matérialisée par une résorption des disparités de genre en matière d'accès à l'éducation préscolaire. Le pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés dans le préscolaire s'est accru : de 48% en 2008/2009, ce taux passe à 50% en 2010/2011.

Une analyse portée sur le taux de scolarisation révélé par les quatre dernières Enquêtes Démographiques Sanitaires et à Indicateurs Multiples nous montre pour le cas du Niger :

Tableau N°1 : taux brut de scolarisation

	1992	1998	2006	2012
Garçons	22,6%	27,9%	56,6%	73,6%
Filles	12,6%	19%	38,9	58,5%

Sources : EDSN-MICS 1992, 1998, 2006 ,2012

Ce tableau montre que les garçons ont plus de chance de fréquenter l'école que les filles.

D'autres écarts sont aussi constatés qu'on s'intéresse au taux d'achèvement comme le montre le tableau qui suit : et d'autres sources précisent que le taux d'achèvement est plus important chez les garçons que chez les filles.

Tableau N°2 taux d'achèvement scolaire

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Garçons	56%	58,3	57,1%	59,7%
Filles	35,8	38,6	41,5	42,6%
Ensemble	45,8	48,2	49,3	51,2

Sources : Annuaire statistique du ministère de l'Éducation et de la Promotion des langues Nationales, rapport CIPD + 20

De façon globale l'écart entre filles et garçons diminue mais on est loin d'un taux d'achèvement similaire

2.2.2 Réalisations

Des documents, stratégies et politiques ont été élaborés dans le souci d'atteindre les objectifs assignés, on peut noter entre autres :

- Programme sectoriel et formation (2013-2025)
- Plan décennal de développement de l'éducation (PDDE 2002-2012)
- Stratégie Nationale de l'éducation en matière de l'Environnement et de Population
- L'état avec l'appui de l'UNICEF a octroyé 500 bourses aux jeunes filles, geste très pertinent et symbolique mais loin de protéger les jeunes filles scolarisées qui se comptent par millier.

Autres réalisations

« Le gouvernement¹ développe un effort soutenu pour développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle, en particulier pour les femmes. Ainsi 162 centres d'alphabétisation des adultes ont été ouverts, ce qui porte le nombre total à 892 centres d'alphabétisation et de formation des adultes. 232 classes passerelles, 175 écoles de seconde chance et 50 centres d'éducation alternative ont également été ouverts. Ce dispositif permet non seulement aux adultes de bénéficier de l'alphabétisation, mais donne également une chance aux jeunes adolescents(es) qui ont été déscolarisés précocement de se réinsérer dans le système formel ou dans le tissu socio-économique

Il faut aussi noter que le gouvernement a réalisé avec l'appui de ses partenaires 58 nouveaux centres de formation en développement communautaire (CFDC) ce qui porte à 137 le nombre de CFDC en 2013, sur tout le territoire national. Si de tels efforts se poursuivent dans ce sens, il serait possible de doter chacune des 266 communes du Niger d'un centre avant 2015 ».

¹ Défis et réalisation des OMD, UNFPA février 2014

2.2.3 Défis

Les principaux défis à relever restent principalement :

- La réticence des parents à inscrire les filles, de peur qu'elles deviennent "occidentalisées" ;
- Le mariage (c'est un soulagement et un mérite de donner sa fille précocement en mariage) de la petite fille ;
- Les pesanteurs socioculturelles "Les femmes dans le foyer, le garçon au front" ;
- Les tâches domestiques pénibles et consommatrices de temps qui poussent les femmes à retenir les filles à la maison pour les aider.
- D'autres goulots d'étranglement liés au contexte qui atténuent la réalisation du droit à l'éducation des femmes et des enfants au Niger sont, entre autres : (i) la pertinence des orientations de la politique éducative mais faiblesse des résultats au regard des objectifs fixés ; (ii) la croissance démographique rapide exerçant une forte pression sur les infrastructures et ressources du secteur ; (iii) les ressources financières, humaines et matérielles insuffisantes vu l'augmentation rapide des effectifs à scolariser ; et (iv) l'insuffisante/l'efficacité de l'utilisation des ressources au vu des faibles performances du secteur.
- Par contre, pour ce qui est des facteurs liés à l'offre d'éducation, la liste est aussi longue, cependant les plus significatifs sont : (i) l'élargissement de l'offre cependant précarisation des conditions d'accès à l'éducation ; l'accroissement des paillotes de 26% des classes en 2000/2001 à 47% en 2011/2012 ; (iii) des écoles en majorité à cycle incomplet ; (iv) un déficit de table bancs estimé à **1.183541** places assises affectant 88% des établissements primaires ; (iv) l'accroissement du pourcentage d'enseignants contractuels de 17% en 2000/2001 à 80% en 2011/2012 ; (v) des insuffisances au niveau du profil et de la formation des contractuels ne permettant pas de garantir l'amélioration de la qualité de l'éducation ; et (vi) la faible prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap ;
- D'autres facteurs, en lien avec la qualité de l'éducation, figurent aussi parmi les goulots d'étranglement, il s'agit de : (i) les acquisitions des élèves inférieures aux attentes spécifiées dans les contenus de programme scolaire ; (ii) seul un élève de CM2 sur 4 atteint le seuil minimum requis en Français et en Mathématiques ; (iii) la réduction du temps de travail du fait des grèves et de l'absentéisme des enseignants ; (v) la précarité de l'environnement scolaire avec l'absence de points d'eau dans 88% des établissements, de latrines dans

78% des établissements et l'insuffisance du matériel pédagogique et didactique au regard des besoins.

2.3 Femmes et santé

2.3.1 Situation

Pour des raisons tant économiques que culturelles, l'accès des filles et des femmes aux soins médicaux est en effet fréquemment plus limité que celui des garçons et des hommes, notamment dans les pays en développement. Les risques liés à la précarité, aux conditions de vie (pauvreté, malnutrition, violence, isolement, stress,...), au manque de soins gynécologiques et reproductifs, ou à celui de manque d'information (VIH, MST,...), ont souvent des conséquences très négatives sur l'état de santé des femmes.

2.3.1.1 Taux de mortalité maternelle

Tableau N°3 taux de mortalité maternelle

Année	1992	2006	2012
TMM	671/100000	648/100000	535/100000

Sources : EDSN-MICS 1992, 1998, 2006 ,2012

Les régions présentant les niveaux les plus élevés de mortalité sont : Zinder, Maradi, Dosso, Tillabéry.

~~Les taux de mortalité des enfants sont deux fois plus élevés en milieu rural (148 %) qu'en milieu urbain (71%). La baisse de la mortalité des enfants a été beaucoup plus significative en milieu urbain qu'en milieu rural. Le risque de décès 2,3 fois plus élevé pour les enfants dont les mères ne sont pas instruites. Plus sensible aux conditions socio-économiques, le taux de mortalité juvénile est 3 fois plus élevé pour les enfants des femmes non instruites. La précocité de la maternité constitue également un facteur de risque important de décès pour les enfants. La gratuité des CPN a permis d'enregistrer des résultats probants : Amélioration substantielle du taux de consultation prénatale avec une Réduction des disparités entre citadins et ruraux, entre femmes instruites et non instruites.~~

Le taux de mortalité maternelle demeure élevé 554 p. 100.000 dû au faible taux d'accouchements assistés (29%) près de 4 fois plus élevé en ville (83%) qu'en milieu rural (21%), à la promiscuité, l'inconfort et la vétusté des salles d'accouchement, au manque de point d'eau au niveau de certains CSI. A cela s'ajoute la peur d'accoucher à l'hôpital et les interactions difficiles entre soignants et soignés, le faible pouvoir d'achat pour prendre en charge les coûts des services, les comportements procréateurs à haut risque dont la multiparité (facteur de risque le plus important, la

fécondité précoce : à 17 ans, 40% des adolescentes sont déjà mères), les naissances rapprochées et d'importants besoins non satisfaits de prévention et de prise en charge de la transmission mère-enfant du VIH.

2.1.3.2 Accès à la santé de la reproduction

❖ Taux d'utilisation de la contraception

Tableaux N°4 Taux d'utilisation de la contraception

Année	1992	1998	2006	2012
Taux d'utilisation de la contraception	2,3%	4,6%	4,5%	11%

Sources : EDSN-MICS 1992, 1998, 2006 ,2012

❖ Besoin non satisfait de contraception

Tableau N°5 : besoins non satisfaits de contraception

Année	1992	1998	2006	2012
Besoin non satisfait de planification	16%	14%	14,2%	19,2%

Sources : EDSN-MICS 1992, 1998, 2006 ,2012

3.1.3 Couverture de soins prénatals

Tableau N°6 couverture en soins prénatals

Année	1992	1998	2006	2012
Aucune visite	69,4%	60%	52,9%	14,4%
Une visite	2,8%	4,7%	5,5%	5,9%
2-3 visites	18,9%	23,3%	26,6%	46,5%
4 visites ou plus	8,4%	11,1%	11,1%	32,8%

Sources : EDSN-MICS 1992, 1998, 2006 ,2012

Le nombre de visites devient inversement proportionnel à mesure qu'on progresse dans le temps, un résultat très encourageant.

En matière de survie, l'analyse des tendances révèle une baisse de la mortalité de 6%, en moyenne, par an, supérieur au seuil nécessaire pour l'atteinte de l'OMD4.

Cela est attribué aux stratégies porteuses de lutte contre la malnutrition, aux campagnes de masse pour la distribution de moustiquaires et à l'amélioration de l'utilisation des services de santé. Cette baisse a également été ressentie aussi bien au niveau de la mortalité néonatale, infantile que juvénile dont les taux s'établissent respectivement à 24 51 et 81 pour mille. Les progrès dans la lutte contre la mortalité néonatale ont été en revanche plus lents avec une baisse de 4.5% par an entre 2006 et 2012. Ils ont toutefois permis de réduire la contribution de la mortalité néonatale à la mortalité des enfants âgés de moins d'un an de 52% en 2006 à 47% en 2012.

2.3.2 Réalisations

Le Niger dispose des politiques publiques en matière de santé sexuelle et reproductive notamment le Plan de développement sanitaire (PDS 2011-2015), le Plan de Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction (PSPSR 2012-2015), le Plan Stratégique de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (PS/SSRAJ2011-2015), le Plan Stratégique de Information, Education, communication en Santé Reproductive (PS/IEC/SR 2007-2010).

En lien direct avec cette orientation politique, le bilan gouvernemental 2013 met en avant des réalisations permettant des avancées significatives sur les questions de la promotion de la femme et du genre. Ainsi, 4390 personnes ont été touchées afin de changer leurs comportements sur les questions de la santé de reproduction, des mariages précoces, de la scolarisation des filles et des garçons, de pratiques traditionnelles néfastes, du rôle de la femme dans la promotion de la paix, le plan Stratégique de Survie de l'Enfant (PSSE, 2008-2015), la loi sur la santé de la Reproduction, la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale (f.dr 2006-2015), La Stratégie Ecole des maris, le Cadre Stratégique National de lutte contre le Sida (CSNLS 2008-2012) et le Plan de Repositionnement de la Planification Familiale 2013-2020. Un plan d'harmonisation des Stratégies d'intervention à assise communautaire est en voie d'adoption.

- ✓ l'accroissement de l'offre de santé surtout en milieu rural à travers l'élargissement du réseau de cases de santé et mise en œuvre d'approches à base communautaire,
- ✓

- ✓ Il y a aussi la gratuité des soins chez les enfants de moins de 5 ans, la gratuité des contraceptifs, de la césarienne et de la prise en charge des cancers gynécologiques et des ARV
- ✓ la création des centres des santés faisant passer la couverture sanitaire de ... en 92 à en 2014, la création des centres de santé amis des jeunes (le nombre à préciser) pour une meilleure prise en charge de la santé sexuelle et reproductives des jeunes et adolescentes,
- ✓ La promotion de la distribution à base communautaire des contraceptifs pour rapprocher la PF de la population par la création de sites DBC
- ✓ L'extension des centres de prise en charge des PVVIH

En ce qui concerne la PF aussi un plan d'actions 2013-2020 a été initié avec pour objectif d'atteindre 50% de prévalence contraceptive en 2020 à travers le développement de ses trois axes stratégique qui sont :

1. Le renforcement de l'offre de prestations de planification familiale à tous les niveaux du continuum de soins (communautés, services de santé publique et privé) ;
2. Le renforcement de la demande de prestations de planification familiale à tous les niveaux
3. La promotion d'un environnement favorable à la planification familiale

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- ✓ Mener une campagne de sensibilisation par communication de masse, et aussi directe en utilisant la radio, des évènements, et des campagnes au niveau des aires de santé ;
- ✓ Mettre à l'échelle un programme de sensibilisation des hommes (stratégie école des maris)
- ✓ Mener un plaidoyer envers les décideurs influents, en particulier les leaders religieux et chefs traditionnels

✓

Formatted: Indent: Left: 0.25 cm,
No bullets or numbering

2.3.3 Défis à relever

Les goulots d'étranglement qui tirent vers le bas les efforts tendant à la réalisation de la survie des femmes et des enfants sont de trois ordres. Il s'agit des facteurs liés au contexte, à l'offre et à la demande dont le répertoire se présente ainsi que suit :

- Facteurs liés au contexte sont nombreux. Il s'agit de :
 - l'insuffisance et inégale répartition des ressources du secteur de la santé ;
 - la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs ;
 - les retards dans le remboursement des factures liées à la gratuité entravant l'approvisionnement en intrants ;
 - (vi) la fragilité des acquis en matière de lutte contre les maladies évitables par la vaccination (poliomyélite, diphtérie) ;
 - (v) l'enclavement de certaines localités ;
 - (vi) les mouvements fréquents des populations le long des frontières. Faiblesse « culture de redevabilité ».

- Les facteurs liés à l'offre sont quand à eux :
 - l'insuffisance et l'inégale répartition de l'offre de santé se traduisant par l'insuffisante disponibilité de personnel qualifié et des médicaments ;
 - les faiblesses des capacités des prestataires en SONU en matière de supervision ; le (v) dysfonctionnement fréquent au niveau du système de référence ;
 - l'éloignement des services de santé retardant le recours aux soins de santé et moyens rudimentaires de transport ;
 - les longues files d'attente, absentéisme et interactions difficiles entre soignants et soignés.

- Les facteurs liés à la demande sont au nombre cinq (5), à savoir :
 - la persistance de représentations associées aux maladies retardant souvent le recours aux soins
 - (ii) les guérisseurs traditionnels, l'automédication, les médicaments de la rue et recours au système de santé en cas de complication
 - (iii) la crainte que le prestataire ne soit pas une femme
 - (iv) la persistance de barrières financières à l'accès aux soins de santé : coût élevé des examens biomédicaux pour le suivi de la grossesse limitant l'utilisation des services de santé

- et (v) l'incapacité des ménages pauvres d'assurer la prise en charge des coûts indirects liés à l'utilisation des services de santé (transport, achat de médicaments...).
- D'autres points non importants viennent s'ajouter à la liste des défis à relever :
 - Insuffisance/éloignement des centres de santé
 - Mauvaise répartitions des centres de santé
 - Insuffisance du personnel qualifié
 - insuffisance de l'autonomisation des femmes
 - Mariages forcés/précoces

2.4 Violence à l'égard des femmes

2.4.1 Situation

Au sujet de la protection des enfants et des femmes, des progrès importants ont été enregistrés ayant contribué au doublement du taux d'enregistrement des naissances. La situation a toutefois été marquée par l'extension du réseau de centres d'état civil qui demeure insuffisant au regard des besoins, de disparités dans la répartition des centres d'état civil et de la faiblesse du taux d'enregistrement surtout en milieu rural, à Zinder, Diffa et Maradi.

L'âge médian au premier mariage varie de 15,5 ans pour les filles à 23,1 pour les garçons. Jusqu'à 37% des femmes (20-49 ans) se marient avant 15 ans et 78% avant 18 ans et le mariage précoce est plus fréquent en milieu rural, à Zinder, Maradi et Diffa. Cela relève, à quel point, des normes sociales construites autour de la gestion du risque de grossesses hors mariages sont aussi vivaces.

Les violences faites aux femmes et aux filles est aussi importante et se posent avec acuité. Ces violences traduisent les manifestations les plus flagrantes des inégalités de genre.

« Près de 60% des femmes pensent que pour une raison ou une autre l'homme peut battre sa femme » EDSN-MICS 2012

Cette réponse est suffisante pour caractériser la violence subie par la femme Nigérienne qui estime elle-même qu'on peut la bastonner sans être condamné socialement si elle enfreint certaines normes sociales. En 2012 encore les femmes pensent qu'on peut justifier socialement des coups et blessures contre sa conjointe.

2.4.2 Réalisations

Mesures/actions entreprises	Sources	Concrétisation sur le terrain)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Code pénal 2003 Cadre de concertation sur les violences	Répression viols, harcèlement sexuel, MGF
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec les violences à l'égard des femmes	Programme de réforme judiciaire	Caravane de défense, actions de sensibilisation, formation
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Actions de sensibilisation du MP/RS	
Existence de foyers et services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Orphelinat, Villages SOS, centre d'assistance judiciaire	
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Plusieurs études sectorielles ont été menées	Meilleure connaissance des violences : formes, ampleur, causes
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Code pénal	Trafic des femmes contrôlé
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Organisation d'ateliers à l'intention des journalistes et autres actions, Téléfilms	Population sensibilisée

La plupart des violences subies par les femmes surviennent dans le cadre du mariage (72%) et les hommes en sont les principaux auteurs. Les enfants représentent 41% des victimes de violences. Les violences sexuelles représentent 22% des cas référés parmi les enfants de moins de 10 ans et 28% parmi ceux âgés de 10 à 18 ans. L'excision reste une pratique marginale au Niger (2%). Les jeunes filles de Tillabéry sont les plus exposées à ce phénomène (12%). Cette pratique pourrait régresser car la plupart des hommes et des femmes juge qu'elle ne présente aucun avantage.

Pour ce qui est des enfants Les enfants en conflit avec la loi, jusqu'à 981 cas ont été dénombrés au cours de la période 2009-2011, sur l'ensemble du territoire nigérien, parmi lesquels 90% sont des garçons. Les motifs d'incarcérations sont principalement : le vol (43%), les coups et blessures volontaires (23%), le viol (6%). D'autres violences perpétrées par les organisations de jeunes ou « palais » ont été notées notamment à Zinder. La capacité de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité a plus que doublé entre 2009 et 2011 et l'offre de services reste relativement faible dans les régions de Zinder, Dosso et Agadez.

2.4.3 Défis à relever

Facteurs liés au contexte

- Des interventions davantage orientées vers la prise en charge plutôt que la prévention
- Des interventions centrées sur l'enfant plutôt que la famille en tant que cellule de base de la société
- Des faiblesses au niveau de la coordination du fait de la diversité des domaines couverts et des acteurs impliqués dans la réponse
- Rareté voire absence de mécanismes de concertation avec les communautés et les enfants
- Insuffisante disponibilité des données caractérisant les différentes composantes de la protection de l'enfant
- Faiblesse allocations de ressources représentant moins de 1% du budget de l'Etat
- Persistance de normes sociales favorisant le mariage précoce et la travail des enfants

Facteurs liés à l'offre de services de qualité

En dépit des progrès, l'offre reste insuffisante au regard des besoins. L'offre de services repose sur les SEJUP avec des contraintes majeures à l'amélioration de la qualité et l'extension des services :

- Insuffisante disponibilité de personnel qualifié pour la prise en charge des enfants
- Faiblesse des capacités du personnel souvent bénévole et conditions de travail précaires
- Absence de formation spécialisée en protection de l'enfant
- Insuffisance de la couverture des services d'état civil due à :
 - Insuffisance du nombre de centre d'état civil
 - Ruptures fréquentes des supports d'enregistrement et non-information de l'état civil
- Faiblesse collaboration entre centres principaux, secondaires et auxiliaires et entre services d'état civil et services du ministère de la justice pour les audiences foraines.

Facteurs liés la demande

- Faible prise de conscience de l'importance de l'état civil pour l'exercice des droits
- Persistance de certaines pratiques traditionnelles peu favorables à la protection de l'enfant (travail des enfants, mariage précoce,)
- Décalage entre les perceptions et pratiques des communautés et les solutions préconisées pour le respect des droits des enfants à la protection
- Les communautés considèrent le mariage des enfants non pas comme une violation de droit mais comme un moyen de les protéger
- Faible utilisation des services existants et préférence pour la médiation familiale
- Faiblesse des mécanismes communautaires de veille indispensables à la création d'un environnement protecteur
- Culture (pesanteurs socioculturels) ;
- La religion (mauvaises interprétations des percepts religieux).

Formatted: Indent: Left: 1.27 cm, No bullets or numbering

Formatted: No bullets or numbering

Formatted: Left, Space After: 10 pt, Line spacing: Multiple 1.15 li, No bullets or numbering

2.5 Femmes et conflits armés

2.5.1 Situation

Les conflits armés ont tendance à entraîner une proportion de plus en plus importante de victimes civiles. Parmi ces victimes civiles, les femmes et les filles sont particulièrement touchées : le recours au viol comme tactique de guerre, l'esclavage sexuel, la grossesse et la stérilisation forcée constituent certaines des violences commises à l'égard des femmes dans les conflits armés. Les femmes sont par ailleurs très souvent absentes des négociations de paix, alors qu'elles assument souvent un rôle constructif et pacificateur au cours des conflits. Outre la lutte contre les violences dont les femmes font l'objet, le point 5 du Programme d'action de Pékin insiste donc sur la nécessité d'intégrer les femmes aux processus de règlement des conflits.

La situation se caractérise aussi par la présence des femmes dans les camps de réfugiés suite au conflit au Mali et au Nigéria nous avons aussi des retournés de la Lybie et de la Cote d'Ivoire dus aux troubles intervenus dans ces pays

2.5.2 Réalisations

Mesures/actions entreprises dans les domaines	Matérialisation concrète
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution ; le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	- Mise en place d'un haut commissariat à la restauration de la paix - Mise en place des réseaux des ONG féminines pour la paix
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Ateliers de formation et des sessions de sensibilisation des officiers
Prise en compte de l'égalité hommes femmes dans le règlement des conflits armés et autres	
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs	Programme de réforme de la Justice

aux viols et à l'isolement	
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Déclaration de Dakar Sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 en Afrique de l'ouest septembre 2010
Application des dispositions du protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Des missions ont eu lieu dans les zones sensibles pour la consolidation de la paix (à voir avec le HVRP et les ONG et réseaux des femmes pour la paix
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Ratification de la CEDEF, Protocole facultatif

2.5.3 Défis à relever

- Pesanteurs socioculturels
- La religion (ignorance et mauvaise interprétation des préceptes de l'islam
- La capitalisation et durabilité (comment capitaliser les acquis et les consolider ?)
- Sous représentation des femmes
- La durabilité

2.6 Femmes et économie

2.6.1 Situation

En dépit des multiples efforts réalisés, beaucoup reste à faire, surtout en termes d'effectif de population à toucher.

2.6.2 Réalisations

Des actions visant l'allègement des tâches domestiques ont été développées (mise à disposition de décortiqueuses, moulins à grains et machines à coudre). 1 500 groupements féminins réunissant près de 50 000 femmes ont aussi bénéficié d'appuis divers notamment pour la pratique des activités génératrices de revenus, l'allègement des tâches domestiques et des formations.

La création de la cellule entrepreneuriat féminin au Ministère du commerce, de la Direction Nationale d'Autonomisation de la femme, de la maison de la femme dans toutes les régions.

2.6.3 Défis à relever

Pas mal d'obstacles limitent également l'indépendance économique des femmes. C'est dans ce cadre que les disparités économiques entre hommes et femmes ont été identifiées comme un des 12 domaines prioritaires d'intervention lors de la Conférence de Pékin.

2.7. Participation et prise de décision

2.7.1 Situation

D'une manière générale, la présence active des femmes dans les parlements et les gouvernements nationaux reste faible et ne correspond que très rarement à leur présence au sein de la société. Les préoccupations des femmes sont rarement prises en considération et leur participation à la prise de décision politique est généralement peu significative.

Voilà quelques résultats issus de l'enquête démographique et sanitaire et indicateur multiple (EDSN-MICS 2012) :

- 85% des femmes en union qui gagnent de l'argent décident elles-mêmes de l'utilisation de leur gain et dans 7% des cas cette décision est prise conjointement dans le couple.
- 21 %des femmes décident elles-mêmes des soins de leur santé et 20% décident des achats importants du ménage

Ces réponses sont assez caractéristiques de la participation de la femme à la prise de décision. Une marginalisation complète surtout quand voit que plus de 60% des femmes sont d'accord que les hommes ont des droits sur la femme même celui de cogner, bastonner.

2.7.2 Réalisations

La création de la cellule entrepreneuriat féminin au Ministère du commerce, de la Direction Nationale d'Autonomisation de la femme, de la maison de la femme dans toutes les régions.

La participation des femmes aux instances de prise de décision reste relativement faible au Niger comme indiqué à travers le tableau qui suit.

Tableau N°7 : Pourcentage des femmes élues locales par région

Région	MARADI	TAHOUA	ZINDER	AGADEV	DIFFA	TILLABERY	DOSSO	NIAMEY
POURCENTAGE	14%	14%	15%	16%	16%	17%	18%	24%

Ce taux bien qu'obéissant à une loi de quota reste à son minima. Il est de loin inférieur au pourcentage des femmes dans les différents gouvernements qui tournent autour de 25%, il était de 8% en 2000. Curieusement il est en baisse dans le gouvernement et l'assemblée actuels 19% et 13,27% malgré l'existence de la loi dite de quota

La Participation des femmes est faible dans la prise de décision au sein de leur famille où, il s'est avéré que c'est jusqu'à, 57% des femmes ne participent pas à la prise de décision au sein de leur famille. La participation des femmes aux instances de prise de décision dénote qu'en 2012, il ya eu 20% de femmes dans le Gouvernement, (0%) de femmes parlementaires et 16% d'élues locales. Pour ce qui est de la participation des femmes à l'activité économique ; elles représentent 30% des travailleurs de la fonction publique sont des femmes ; 27% des travailleurs du secteur privé sont des femmes. Cependant, les femmes sont faiblement représentées au niveau des postes de cadres supérieurs.

2.7.3 Défis à relever

Facteurs liés au contexte

- Devoir d'obéissance des enfants vis-à-vis de leurs parents et des aînés pouvant limiter sa capacité d'expression et de participation à la prise de décision
- Ce devoir d'obéissance conduit les parents à prendre des décisions sans consulter les enfants
- Devoir de soumission et d'obéissance des femmes vis-à-vis de leur mari limitant leur participation à la prise de décision
- Faible accès des femmes aux postes de décision en dépit de la loi sur les quotas leur allouant 25% des postes de nomination et 10% des fonctions électives

Participation des enfants et des femmes relativement faible dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi et évaluation de l'action publique

Facteurs liés à l'offre

- Accès limité à l'information pour les femmes et les enfants
- Insuffisante prise en compte des besoins des enfants et des femmes dans le contenu des programmes des médias
- Faiblesse de l'encadrement des enfants et des femmes pour une bonne compréhension des enjeux de la participation
- Analphabétisme, contraintes socioculturelles et faiblesse des capacités de mobilisation des femmes limitent leur participation à la promotion de leurs droits
- Personnel d'encadrement des enfants et des femmes est souvent bénévole et faiblement motivé
- Faible prise en compte de l'éducation aux droits humains dans les approches à base communautaire limitant les capacités de participation des femmes et des enfants

Facteurs liés à la demande

- Respect de la tradition exigeant l'acceptation des décisions prises par le chef de famille

- Devoir d'obéissance laissant peu de d'espace pour la participation des femmes et des enfants à la prise de décision les concernant
- Division sexuelle du travail limitant les opportunités pour les femmes et les filles de participer à la prise de décision dans la sphère publique
- Clausturation encore en vigueur dans certaines régions limitant les opportunités de participation de la femme à la vie publique et à la prise de décision
- Analphabétisme et faible pouvoir économique limitant les opportunités de participation des femmes à la prise de décision

2.8 Mécanismes institutionnels pour l'amélioration de la position des femmes

2.8.1 Situation

La mise en place et le renforcement de mécanismes institutionnels nationaux destinés à garantir la prise en compte de la dimension de genre dans la gestion des affaires publiques est un objectif défini dans la Plate-forme d'Action de Pékin. Ces mécanismes institutionnels ont pour vocation de veiller à ce que l'égalité des hommes et des femmes soit systématiquement intégrée dans la réflexion qui accompagne la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques nationales). Cet objectif nécessite notamment un important travail sur les mentalités, afin de faire évoluer les législations et les méthodes de travail.

2.8.2 Réalisations

Le tableau qui suit retrace le mécanisme institutionnel emprunté par le Niger pour contribuer à améliorer la situation de la femme

Dispositif institutionnel	Fonction (s)
Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	Définition et mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière de promotion de la femme
Observatoire national de promotion de la femme,	mécanisme de contrôle de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
Points focaux genre /cellules genre des ministères	chargés de veiller à la prise en compte du genre dans les ministères sectoriels ;
Direction de la scolarisation des filles,	Promotion de la scolarisation de la jeune fille ;

Conseillères Genre auprès du Président de la République et du Premier Ministre,	avis techniques pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement du pays
---	---

2.8.3 Défis à relever

- Insuffisance des ressources matérielles, humaines et financières
- faible performance des points focaux genre
- Faiblesse des ressources allouées au genre
- Non adoption et non application de certains textes (réserves sur la CEDEF et la ratification des réserves)
- Résistance des associations religieuses

2.9 Droits fondamentaux des femmes

2.9.1 Situation

Le non-respect des droits fondamentaux des femmes constitue l'un des 12 domaines critiques qui requièrent une action décidée des gouvernements et de la communauté internationale. Dans ce cadre, le Programme d'Action de Pékin appelle à l'application de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Il souligne en effet la nécessité de garantir l'égalité et la non-discrimination tant dans le droit que dans les faits et souhaite que des actions soient entreprises pour améliorer la connaissance que les femmes ont de leurs droits.

2.9.2 Réalisations

D'un point de vue législatif

Seulement trois lois nationales portant sur les domaines prioritaires de la CIPD relatifs à l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes sont promulguées et/ou mises en application. Il s'agit

- Du code de travail dans lequel des dispositions contre la discrimination de la femme au travail (recrutement, salaire, avantages) et en faveur du congé de maternité payé, sont prises ;

- Du code pénal dans lequel des dispositions pour quel le viol et les autres formes d'exploitation sexuelle érigés en infraction pénale, sont prises ;
- La CEVEF avec ses 6 réserves sur :
- De la loi sur les mutilations sexuelles et le harcèlement sexuel et pour la protection de la petite fille contre les pratiques néfastes notamment les mutilations génitales féminines et l'excision, sont prises.

Ainsi, le pays a promulgué peu de lois intégrant les autres domaines prioritaires de la CIPD liés à l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes tels que : (i) les droits de la femme à la propriété, notamment le droit de posséder, d'acheter et de vendre des biens ou autres avoirs au même titre que l'homme ;(ii) la protection des biens de la femme par des lois harmonisées sur le mariage, le divorce, la succession et l'héritage ;(iii) les dispositions relatives à l'âge légal minimum pour des filles de moins de 18 ans.

L'Etat avec l'appui des partenaires au développement et la société civile a mené diverses actions :

- L'élaboration et la mise en œuvre du code rural est ici, le texte le plus parlant
- L'élaboration et la mise en œuvre de stratégie de réduction de la pauvreté dont une des composantes stratégies du développement rural qui touche le domaine ici considéré.

L'instrument phare pour la promotion de la femme et du genre au Niger est la politique National Genre (PNG). Cette politique, adoptée en 2008 vise à « bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

Les axes stratégiques qui composent cette politique sont résumés autour des points suivants :

- Promotion des places des hommes et des femmes au sein de la famille de la communauté pour une égalité de traitement et d'accès aux services sociaux de base
- Promotion du potentiel de la femme et de l'homme au sein du ménage et dans l'économie

- Renforcement de l'application des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les VBG et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.
- L'élaboration, le lancement en 2005 et la mise en œuvre du Projet « Renforcement de l'Équité en matière de Genre (PREG), avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD)

Plusieurs entités institutionnelles chargées des questions relatives à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'autonomisation des femmes ont été mises en place dont entre autres : la Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre, créée en 2011 ; la Direction de Renforcement de l'Environnement Institutionnel pour la Promotion de la Femme et du Genre, créée en 2011 ; la Direction de l'Autonomisation Economique des Femmes, créée en 2011 ; la Direction de la Promotion de Leadership Féminin, créée en 2011.

2.9.3 Défis à relever

Facteurs liés au contexte

- Des interventions davantage orientées vers la prise en charge plutôt que la prévention
- Rareté voire absence de mécanismes de concertation avec les communautés et les enfants
- Faiblesse allocations de ressources représentant moins de 1% du budget de l'Etat
- Persistance de normes sociales favorisant le mariage précoce et la travail des enfants

2.10. Femmes et médias

2.10.1 Situation

Les investigations portant sur le droit à l'information montre que 53% des filles et 34% des garçons sont privés de leur droit à l'information. La radio est le moyen de

Formatted: Font: 11 pt, Not Bold, Font color: Auto

Formatted: Normal, Left, Line spacing: single, Tab stops: 3.47 cm, Left

Formatted: Left, Space After: 10 pt, Line spacing: Multiple 1.15 li, Don't keep with next, Don't keep lines together, Adjust space between Latin and Asian text, Adjust space between Asian text and numbers, Tab stops: 3.47 cm, Left

communication le plus fréquemment utilisé. La Couverture de l'ensemble du territoire par les radios et télévisions, l'existence d'un espace dévolu aux enfants dans les grilles de programme des radios et télévisions, les taux d'utilisation de l'ordinateur parmi les enfants (13-18 ans) est de 0.4% alors que le taux d'accès à l'internet est si dérisoire avec seulement 0.2%.

Participation des enfants est encore timide au niveau familial avec 57% des filles âgées de 15 à 19 ans qui n'ont pas l'opportunité de participer à la prise de décision au sein du ménage. L'initiative « votre vote notre avenir » a permis aux enfants d'organiser un forum des jeunes ayant permis d'élaborer une déclaration des enfants du Niger relative aux mesures essentielles pour une meilleure réalisation de leurs droits ; de faire le plaidoyer en faveur de la prise en compte de leurs droits dans les projets de société des candidats aux élections présidentielles de 2010 et de faire signer leur déclaration par 7 des 10 candidats aux élections parmi lesquels les 2 candidats au 2ème tour. D'autres cadres de référence pour la participation des enfants s'offrent désormais aux enfants, à savoir : le parlement des jeunes regroupant les enfants scolarisés âgés de 10 à 17 ans et constitué à 65% de garçons et 35% de filles et les gouvernements scolaires organisent la participation des enfants à la gestion de l'école.

La Participation des femmes est faible dans la prise de décision au sein de leur famille où, il s'est avéré que c'est jusqu'à, 57% des femmes ne participent pas à la prise de décision au sein de leur famille L'analyse des accès aux médias dans le temps contenu à travers les tableaux fournis par EDSN permettent d'avoir une idée d'accès qui est inversement proportionnel au temps, plus on avance moins la femme Nigérienne accède aux médias (Radio, Journal, TV)

Tableau N°8 accès aux médias

Année	1992	1998	2006	2012
Aucun accès aux médias	44,1%	43,5%	55,3%	59%

Selon la même source, la tranche d'âge 15-19 ans déclare avoir fait usage de toutes les catégories des médias au moins une fois par semaines

Tableau 9 : Usage des médias

Année	Journal	TV	Radio	Les 3 médias	Aucun
-------	---------	----	-------	--------------	-------

Femme 15 à 19 ans	4%	20,7%	36,2%	2,6%	56,1
Homme 15 à 19 ans	2,8%	23,5%	22,6%	1,7%	65,4

2.10.2 réalisations

La participation des femmes aux instances de prise de décision dénote qu'en 2012, il ya eu 20% de femmes dans le Gouvernement, (0%) de femmes parlementaires et 16% d'élues locales. Pour ce qui est de la participation des femmes à l'activité économique ; elles représentent 30% des travailleurs de la fonction publique sont des femmes ; 27% des travailleurs du secteur privé sont des femmes. Cependant, les femmes sont faiblement représentées au niveau des postes de cadres

Plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées pour promouvoir les NTIC :

- le Plan National de développement des TIC appelé NICI adopté par le Gouvernement en janvier 2004
- le haut commissariat aux NTIC (HNTIC)
- l'intervention de plusieurs structures sur la santé à travers les moyens de communication : ANIMAS, CONGAFEN, ACTN.

2.10.3 défis à relever

Formatted: Font: Not Bold

Formatted: Left, Space After: 10 pt,
Line spacing: Multiple 1.15 li

Formatted: Left, Space After: 10 pt,
Line spacing: Multiple 1.15 li, Tab
stops: 1.9 cm, Left + 3.36 cm, Left

Facteurs liés au contexte

- Devoir d'obéissance des enfants vis-à-vis de leurs parents et des aînés pouvant limiter sa capacité d'expression et de participation à la prise de décision
- Ce devoir d'obéissance conduit les parents à prendre des décisions sans consulter les enfants
- Devoir de soumission et d'obéissance des femmes vis-à-vis de leur mari limitant leur participation à la prise de décision
- Faible accès des femmes aux postes de décision en dépit de la loi sur les quotas leur allouant 25% des postes de nomination et 10% des fonctions électives

Participation des enfants et des femmes relativement faible dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi et évaluation de l'action publique

Facteurs liés à l'offre

- Accès limité à l'information pour les femmes et les enfants
- Insuffisante prise en compte des besoins des enfants et des femmes dans le contenu des programmes des médias
- Faiblesse de l'encadrement des enfants et des femmes pour une bonne compréhension des enjeux de la participation
- Analphabétisme, contraintes socioculturelles et faiblesse des capacités de mobilisation des femmes limitent leur participation à la promotion de leurs droits
- Personnel d'encadrement des enfants et des femmes est souvent bénévole et faiblement motivé
- Faible prise en compte de l'éducation aux droits humains dans les approches à base communautaire limitant les capacités de participation des femmes et des enfants

Facteurs liés à la demande

- Respect de la tradition exigeant l'acceptation des décisions prises par le chef de famille
- Devoir d'obéissance laissant peu de d'espace pour la participation des femmes et des enfants à la prise de décision les concernant
- Division sexuelle du travail limitant les opportunités pour les femmes et les filles de participer à la prise de décision dans la sphère publique
- Clausturation encore en vigueur dans certaines régions limitant les opportunités de participation de la femme à la vie publique et à la prise de décision
Analphabétisme et faible pouvoir économique limitant les opportunités de participation des femmes à la prise de décision
- Faiblesse des ressources financières chez la femme
- Faible accès à l'électricité
- Coûts élevés de la communication
- Manque de vulgarisation de l'outil informatique

— 2.11. Femmes et environnement

2.11.1 Situation

Près de la moitié des ménages n'ont pas accès à une source d'eau améliorée (48%). En milieu urbain la quasi-totalité des ménages y ont accès. Pratiquement 44% des abonnés connectés au réseau de distribution sont concentrés à Niamey et près de 2/3 des ménages du milieu rural, de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder sont privés d'accès à l'eau potable. La corvée d'eau représente une surcharge pour l'emploi du temps des enfants et des femmes. Elle s'avère plus ardue à Tahoua, Tillabéry, Dosso et Zinder. L'approvisionnement en eau potable demeure difficile en milieu rural.

La faible disponibilité de l'eau entrave l'offre de services sociaux de base de qualité. Plus explicitement, le **décalage** net entre les valeurs prônées par l'école et les structures sanitaires en matière d'hygiène et la rareté de points d'eau potable au sein de ces structures où 84% des écoles primaires ne disposent pas de points d'eau. Ce ratio varie de 88% en milieu rural à 54% en milieu urbain. La baisse du pourcentage d'écoles ayant accès à l'eau de 52% en 2006/2007 à 46% en 2010/2011 est un recul notoire. L'insuffisante disponibilité de l'eau potable au niveau des formations sanitaires, les privations en matière d'accès à l'eau constituent des obstacles majeurs à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base et à l'augmentation de la demande et de l'utilisation effective des formations sanitaires pour l'accouchement. Au Niger, il n'est pas aberrant de focaliser l'analyse, sur l'approvisionnement en eau potable, les sources d'énergie vue le temps imparti et l'exposition des femmes lors de l'utilisation de bois de chauffe et dans la recherche de l'eau.

2.11.2 réalisations

Mesures/actions entreprises dans les domaines	Matérialisation concrète
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Adoption d'un code rural en 2003

Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n°7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de sauvetage du fleuve Niger, Programme national pour un développement durable, - Programme spécial du président de la république en faveur des actions de récupération des terres. - Incitation des femmes dans la production des plans dans le domaine du reboisement, dans la plantation des arbres, dans la restauration des terres
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Programme spécial du président de la république
Evaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Evaluation des actions du programme spécial du président

En termes d'évolution du pourcentage de ménages n'ayant pas accès à des installations sanitaires par région (2006-2010), il s'est avéré que ce sont près de 3/5 ménages n'ont pas accès aux installations sanitaires adéquates. Cela se traduit par l'absence de toilettes plus fréquente à Tahoua, Tillabéry, Dosso, Diffa, Maradi et en milieu rural. Il est cependant à noter au passage, en dépit des contraintes précitées, que la mise en œuvre ATPC dans plusieurs villages qui ont su insufflé une dynamique d'abandon de la défécation à l'air libre, la construction de latrines dans toutes les concessions, l'amélioration de l'hygiène avec même la certification des certains villages.

La situation est aussi marquée par l'insuffisante disponibilité de latrines dans les établissements scolaires avec 84% des écoles primaires ne disposant pas de latrines. Les écoles les plus touchées sont celles du milieu rural, de Diffa, Maradi et Tillabéry. Une amélioration sensible a été constatée à propos de la prise de conscience par les communautés de l'importance du lavage des mains à l'eau et au savon pour l'hygiène et la lutte contre les maladies, à certains endroits ; par contre, dans d'autres contrées, l'évacuation des eaux usées et des ordures s'opèrent à 94% dans la nature dont 77% en milieu urbain et 98% en milieu rural. Les évacuations des ordures ménagères dans des dépôts sauvages et dans la nature s'effectue dans 90% des cas dans l'ensemble avec 69% et 97% respectivement en milieu urbain et rural.

2.11.3 défis à relever

Facteurs liés au contexte

Formatted: Left, Space After: 10 pt, Line spacing: Multiple 1.15 li, Adjust space between Latin and Asian text, Adjust space between Asian text and numbers, Tab stops: Not at 3.5 cm

Formatted: Left, Space After: 10 pt, Line spacing: Multiple 1.15 li, Adjust space between Latin and Asian text, Adjust space between Asian text and numbers, Tab stops: 1.67 cm, Left + Not at 3.5 cm

- Disponibilité d'un important réseau hydrographique, cependant profondeur de la nappe phréatique entraînant des coûts d'exploitation et d'entretien élevés dans certaines localités
- Des inondations occasionnant des glissements de terrain et l'effondrement des latrines souvent construites à partir de matériaux rudimentaires
- Forte pression exercée par la croissance démographique et l'urbanisation sur les ouvrages d'hydraulique et d'assainissement
- Insuffisance du financement du secteur particulièrement à Tahoua, Tillabéry, Zinder et Agadez
- Faible capacité d'absorption des ressources mobilisées
- Retard récurrent mobilisation des ressources financières de l'Etat
- Désengagement de certaines mairies de la gestion locale des ordures

Facteurs liés à l'offre des services de qualité dans les services de santé

- Insuffisance du personnel et des allocations de ressources au niveau des services techniques notamment au niveau déconcentré
- Taux élevé de panne des infrastructures Hydrauliques (20%)
- Vétusté des installations de la SEEN
- Coupures intempestives d'eau surtout en période de forte chaleur
- Enablement fréquent des ouvrages dans certaines régions comme Tahoua
- Forte minéralisation de l'eau provoquant la corrosion de la tuyauterie des forages artésiens
- Surexploitation de certaines infrastructures liée à l'urbanisation et à la croissance démographique rapide

Facteurs liés à la demande

- Utilisation par les populations des ressources naturelles disponibles dans leur environnement immédiat pour satisfaire leurs besoins en eau et assainissement
- Recours fréquent à l'eau de surface et aux puits dans les zones à bas-fonds où la nappe est peu profonde
- Ces ressources en eau exposent les populations et les enfants en particulier à des risques élevés de mortalité et de morbidité
- Faible pouvoir économique surtout en milieu rural ne permettant pas d'assumer les charges liées au branchement à l'eau courante et au paiement des factures d'eau
- Paradoxalement l'approvisionnement en eau au niveau des bornes fontaines réservées aux plus démunis s'avère beaucoup plus chers que le prix du mètre cube d'eau appliqué par la SNE

Le prix du mètre cube d'eau varie 130 Francs CFA le mètre cube pour la SNE à 250 Francs CFA pour les systèmes solaires et de 500 Francs CFA pour les mini adductions d'eau potable thermiques.

12. Petites filles

2.12.1 Situation

L'accès limité des filles à l'éducation, la charge importante de travail qu'elles doivent assumer, la malnutrition dont elles sont les principales victimes ou les différentes formes de violence qu'elles subissent trop souvent, sont les conséquences d'un statut social généralement bien plus mauvais que celui des garçons. Fort de ce constat valable dans de nombreux pays développés et en développement, la persistance des comportements discriminatoires à l'égard des petites filles et la violation de leurs droits fondamentaux ont été identifiés comme un des 12 domaines prioritaires d'intervention lors de la Conférence qui s'est tenue à Pékin en 1995.

2.12.2 Réalisations

Mesures/actions entreprises	Matérialisation concrète
Elimination des injustices et obstacles au droit d'héritage des petites filles	Sensibilisations et des prêches sur les médias, Application du droit musulman
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et les progrès des jeunes filles	- Renforcement des structures en charges de la promotion des centres d'éveil de la petite enfance
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Intégration des écoles de la seconde chance dans la stratégie globale de développement du sous secteur
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériels aux jeunes filles handicapées	Mise en œuvre d'une stratégie d'éducation inclusive des enfants en situation de handicap ; Création de l'école des sourds et muets, l'école des non-voyants.

2.12.3 Défis à relever

Les facteurs liés à l'offre de services de qualité

En dépit des efforts importants menés au cours de ces dernières années, l'offre de services de protection des enfants s'avère insuffisante au regard des besoins. Les Services Educatifs et Judiciaires Préventifs (SEJUP) constituent pour l'essentiel, le socle sur lequel repose l'offre de services de protection de l'enfant. Même s'ils sont sollicités pour la prise en charge de divers facteurs de vulnérabilité des enfants, les SEJUP sont plus adaptés à la prise en charge des enfants en conflit avec la loi. Le nombre limité des SEJUP (28 au total sur l'ensemble du territoire) et de personnel spécialisé dans la prise en charge des enfants juges pour mineurs, travailleurs sociaux etc.) constitue également une limite à l'élargissement de l'offre de services.

L'insuffisance et la faible capacité/compétence du personnel (qui en grande partie est bénévole) engagé dans la prise en charge des enfants et les conditions précaires de travail constituent également une entrave majeure à l'extension et à l'amélioration de la qualité des services. L'étude réalisée sur l'état des lieux du fonctionnement des Services Educatifs Judiciaires et Préventifs fait également ressortir l'absence de formation spécialisée en protection de l'enfant et le nombre limité de travailleurs sociaux (Jourdain, 2011). Aussi, le quasi inexistance des services sociaux fonctionnels au niveau des communes s'érige en facteur limitant la décentralisation rapide et efficace des ressources humaines et financières liées la protection de l'enfant

Le document d'orientation de la politique nationale d'état civil met l'accent sur la faiblesse du maillage territorial au regard de l'immensité du territoire et du rythme d'accroissement rapide de la population (3.9%). L'insuffisance des agents bien formés et motivés, les ruptures fréquentes des supports d'enregistrement des naissances, le recours au personnel bénévole ainsi que la faible motivation et la mobilité du personnel constituent d'autres contraintes limitant la disponibilité des services d'état civil. L'insuffisance de l'offre de services d'état civil paraît en outre favorable aux fraudes, à la corruption et au trafic des pièces d'état civil. La mobilité spatiale inhérente au mode de vie nomade constitue également une contrainte de l'offre de services d'état civil de qualité notamment dans la zone Nord. Il en est de même de la faible collaboration entre les centres principaux d'état civil et les magistrats lors des audiences foraines et de la non-information ou informatisation de l'état civil.

Les facteurs liés à la demande

Même si l'offre de services paraît déterminante pour la protection des enfants contre toutes formes d'abus et de violences, l'implication des communautés et des familles qui constituent le cadre de référence dans lequel les mécanismes de socialisation ainsi que les rapports entre l'enfant et son entourage sont définis et codifiés paraît essentiel pour la création d'un environnement protecteur pour les enfants. Il faut toutefois noter qu'à l'échelle communautaire tout comme au sein de la famille la priorité semble accordée à la perpétuation des pratiques traditionnelles particulièrement en milieu rural.

Il importe également de noter que la plupart de ces pratiques, à savoir le travail des enfants, le mariage précoce, les châtiments corporels ne sont souvent pas perçues par les communautés comme des violations des droits de l'enfant mais plutôt comme un moyen d'assurer leur protection. C'est ainsi que la plupart considèrent le mariage précoce comme une pratique permettant d'assurer la protection de la jeune fille contre la sexualité hors mariage et le déshonneur (CONIPRAT, 2007). Ce décalage entre les perceptions et les pratiques des communautés et les droits de l'enfant met en évidence l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des communautés en faveur de la protection de l'enfant contre toutes formes d'abus et de violences. Il explique également le faible recours aux services de prise en charge, notamment pour ce genre d'abus/violence. Il a été en effet relevé que même lorsque des cas de violences faites aux enfants surviennent, la priorité est souvent accordée à la médiation familiale plutôt qu'au recours aux services de prise en charge. L'amélioration de la prise en compte de la prévention dans les réponses à la vulnérabilité des enfants devrait contribuer au renforcement des mécanismes communautaires de veille indispensables pour la création d'un environnement protecteur pour les enfants au Niger et pour la pérennisation des acquis en matière de protection de l'enfant.

S'agissant de la déclaration des naissances, en dépit des efforts consentis pour la sensibilisation des populations à l'enregistrement des faits, le réflexe de déclaration systématique des naissances et la prise de conscience de l'importance de l'état civil pour l'exercice des droits du citoyen sont loin d'être établis. Le faible pouvoir économique des ménages, le mode de vie nomade, et

son incidence sur leur capacité à faire face aux charges induites par les déclarations des naissances limitent la capacité des plus défavorisés à assurer l'enregistrement des naissances de leurs enfants. Les déclarations des naissances étant souvent considérée comme une prérogative des hommes, les femmes de migrants et les mères célibataires sont confrontées à des obstacles susceptibles de retarder la déclaration des naissances.

Conclusion

L'analyse de la situation des enfants et des femmes du Niger selon une approche basée sur l'équité a permis de faire le bilan des progrès en matière de réalisation des droits des enfants et des femmes en mettant un accent particulier sur les disparités et les barrières et goulots d'étranglement limitant l'accès des plus défavorisés aux services sociaux de base essentiels pour la réalisation des droits.

Il ressort de cette analyse que des résultats probants ont été enregistrés notamment en termes de réduction de la mortalité des enfants et de la prévalence du VIH. De tels progrès mettent le Niger sur une trajectoire lui permettant, si les acquis sont consolidés, d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

En effet, à l'échelle du pays, les femmes et enfants, surtout les plus vulnérables, subissent encore les effets du contexte général de pauvreté.

Ils sont insuffisamment protégés par un système judiciaire et des mécanismes extrajudiciaires encore trop peu fonctionnels pour garantir le respect de leurs droits. Au sein des ménages, trois problèmes majeurs conditionnent la vie de la majorité des enfants et des femmes avec un impact direct sur leur santé et leur survie : l'insécurité alimentaire, le cadre de vie précaire en termes de logement, d'assainissement, d'accès à l'eau, à l'enregistrement des naissances et la dégradation continue de l'environnement avec la perte des ressources naturelles et les menaces provoquées par les changements climatiques.

Pour véritablement améliorer la situation se rapportant à la réalisation des droits de la femme et de l'enfant au Niger, il est :

- Impérieux de chercher à renverser la tendance actuelle des appuis dont la plupart des actions sont plus tournées vers l'urgence que sur le développement ;
 - D'inscrire les actions dans la dynamique de la résilience des communautés, afin de créer un environnement plus favorable à la réalisation de divers droits en mettant en œuvre des approches d'intervention intégrée et en synergie qui sont à même d'être efficace ;
 - De plaider pour accroître les ressources d'appui en faveur de la réduction des différentes formes de vulnérabilité (urgence, insécurité alimentaire, pauvreté, surtout en direction des femmes et enfants qui sont les plus touchés).
- Cela est une action structurante contribuant à créer un cadre favorable à la réalisation des droits de la femme et de l'enfant. Certains groupes particuliers nécessitent une protection sociale à travers une aide ponctuelle en situation d'urgence ainsi qu'un soutien pour leur réinsertion progressive et durable. Il s'agit des sinistrés, des victimes des conflits armés, des réfugiés et des déplacés. Ils souffrent de pertes de biens, de liens familiaux, d'habitat et de sécurité alimentaire. Ils éprouvent souvent des ruptures avec les services sociaux de base.
- Deux (2) causes endémiques majeures dont *l'analphabétisme* qui nuit inexorablement à la santé de la mère et de l'enfant et *les pratiques socioculturelles* dont les mariages précoces provoquent des grossesses à risque ; les mutilations génitales féminines, accroissent les risques des complications telles que les dystocies et hémorragies post-partum ; l'ablation de la lèvre chez les bébés, les bains froids donnés aux nouveau-nés pouvant provoquer des décès par hypothermie, les scarifications, les brûlures «thérapeutiques», la prescription de potions et remèdes traditionnels, la magie et bien d'autres pratiques traditionnelles compromettent gravement la santé des femmes et des enfants, soit directement, soit en empêchant/retardant la prise en charge appropriée de la maladie sont transversales et se dressent en obstacles majeurs tirant vers le bas la marche vers la réalisation de droits. C'est pour quoi, un vaste programme de lutte contre ces fléaux est à mettre en place étant donné que tous les indicateurs attestent la forte corrélation entre le niveau d'éducation des femmes et leur pratique en matière de santé reproductive et de l'enfant. Aussi, les femmes et les enfants occupent une position

d'infériorité dans la société et ont un accès limité à la liberté d'expression et à la décision, que ce soit pour faire valoir leurs besoins en matière de santé ou sur d'autres sujets les concernant.

- Concevoir, tester et mettre à échelle, des approches communautaires de suivi sensible au Genre, à l'équité etc au niveau des Ecoles, des Centres de Santé et/ou d'alphabétisation, des points d'eau, couplée à une approche d'intervention institutionnelle qui vise à étendre les activités de renforcement des capacités portant sur le droit de l'homme, l'équité, le droit et la protection de l'enfant,) en direction du microcosme organisationnel constitué des groupements de base disponibles au sein des communautés dans divers secteurs (COGES Éducation, COGES Santé, COGES Environnement, Comités de Gestion de microcrédit, Coopératives ect) ;

PARTIE III	Données et statistiques
-------------------	--------------------------------

Beaucoup de données statistiques sont déjà incorporées dans la partie II afin de mieux expliciter certains passages, cela a pour conséquence de rendre plus courte (moins de 5 pages) la Partie III.

3.1 Rappel sur les dates historiques de la situation de la femme au Niger

Quelques dates clés pour la promotion de la femme au Niger

1987	Nomination de la première femme dans un gouvernement de la République du Niger
1988	Loi facilitant l'accès aux femmes aux méthodes contraceptives modernes
13 Mai 1991	Marche de près de 20 000 femmes contre la sous-représentation des femmes dans le comité préparatoire de la conférence nationale
13 Mai 1992	Première journée de la femme nigérienne
13 Aout 1999	Ratification par le Niger de la convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (avec réserves)
2000	Adoption de la loi sur les quotas, relative à la représentation de l'un ou l'autre sexe au poste nominatif (25%) et électif (10%)
2003	Loi punissant les auteurs des Mutilations Génitales Féminines
2006	Loi sur la santé de la reproduction autorisant la femme à se procurer des contraceptifs modernes sans autorisation de son mari
13 Juillet 2008	Adoption de la Politique Nationale Genre dont le but est de corriger les

	iniquités et inégalités de genre et d'opérationnaliser les principes constitutionnels d'égalité et de non-discrimination.
25 Novembre 2010	Adoption de la constitution de la 7eme République consacrant le principe d'égalité entre tous les nigériens (art 10), elle prévoit explicitement une disposition qui met à la charge de l'état l'obligation de veiller à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme et de la jeune fille (art 22).

3.2 Quelques données sur la scolarisation des filles handicapées

Tableau N°1 : Situation globale de scolarisation des Enfants en Situation de Handicap(ESH) régions, année académique 2012-2013

Régions	ESH scolarisés			ESH non scolarisés			Effectif Total des ESH
	Filles	Garçons	Effectif total	Filles	Garçons	Effectif total	
Agadez	189	300	489	122	189	311	
Diffa	129	165	294	36	62	98	392
Dosso	378	710	1088	70	131	201	1289
Maradi	520	811	1331	163	244	407	1738
Niamey	1257	1691	2948	779	1081	1860	4808
Tahoua	135	247	382	157	238	395	777
Tillabery	101	142	243	15	12	27	270
Zinder	404	730	1134	241	433	674	1805
Effectif général	3113	4796	7909	1583	2390	3973	11879

Sources : Division Education Spécialisée

Les filles en situation de handicap sont significativement moins scolarisées que les garçons : 60,6% contre 39,4% parmi ceux ou celles qui ont été à l'école.

Pour ce qui est de **l'éducation et de la formation professionnelle**, l'Etat et les partenaires apportent constamment des appuis techniques et matériels au fonctionnement des écoles spécialisées de Niamey, Zinder et Maradi au bénéfice des personnes aveugles et sourdes. Des efforts ont aussi été déployés avec la création et la généralisation des classes intégratrices dans toutes les régions. Une investigation à cet effet révèle qu'au cours de l'année académique 2012-2013, un total de 678 élèves en situation de handicap sont pris en charge à travers ces classes intégratrices dont 417 garçons soit 61,5%, pour 31 classes réparties à travers les huit régions du pays .Le tableau N°2 en donne plus de détail.

Tableau N°2 Répartition des classes intégratrices et leurs effectifs par région année académique 2012-2013				
Régions	Nombre de classes intégratrices	Effectifs des ESH		
		Filles	Garçons	Total
Agadez	4	17	19	36
Dosso	2	13	17	30
Maradi	4	57	74	131
Tahoua	6	29	48	77
Zinder	3	46	72	118
Tillabéry	2	4	17	21
Diffa	2	7	12	19
Niamey	8	88	158	246
Total	31	261	417	678
Sources : Division de l'éducation Spécialisée				

3.3 données sur le taux d'accroissement de la population

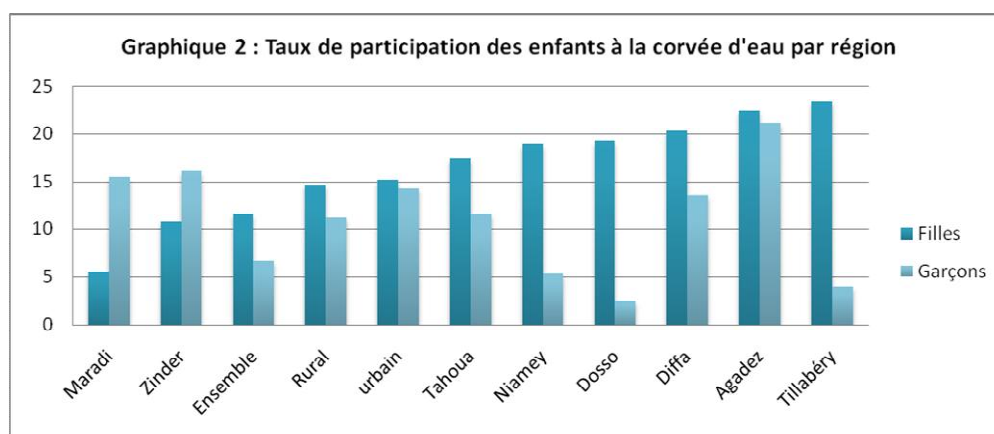
Tableau 3 : Variations du Taux moyen annuel de croissance démographique par région

Régions	Effectif de la population	Taux moyen annuel de croissance démographique 2001-
Agadez	481 982	3.6%
Diffa	591 788	4.7%
Dosso	2 040 699	2.7%
Maradi	3 404 645	3.7%
Tahoua	3 327 260	4.6%
Tillabéry	2 715 186	3.2%
Zinder	3 556 239	4.7%
Niamey	1 011 277	2.9%
Ensemble	17 129 076	3.9%

Source : RGPH, 2012

Cette forte croissance démographique est sous-tendue par le maintien d'un niveau élevé de fécondité et la précocité du mariage dans un contexte où la pratique contraceptive quoiqu'en hausse reste relativement faible. Le nombre moyen d'enfants par femme est en hausse : 7.1 en 2006 et 7.6 en 2012. Il varie de 5.6 en milieu urbain à 8.1 enfants par femme en milieu rural. La croissance démographique rapide représente un défi majeur à relever au vu de l'importance de la demande sociale qu'elle génère, de la pression qu'elle exerce sur les ressources limitées et les infrastructures et des investissements considérables à réaliser pour assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population et le respect des droits de l'enfant.

3.4 travail des enfants ; corvée d'eau



Il résulte de ces privations en matière d'accès à l'eau potable une surcharge de travail pour les femmes et les enfants liée à la corvée d'eau. Près de trois ménages sur cinq

(57%) consacrent plus de quinze minutes à la corvée d'eau (cf. graphique 3). La recherche de l'eau s'avère plus ardue à Tahoua, en milieu rural, à Tillabéry, à Dosso et à Zinder. Au niveau des localités où les populations sont confrontées à des privations en matière d'accès à l'eau, la gestion de la corvée d'eau représente un lourd fardeau pouvant faire obstacle à la scolarisation et le maintien des enfants à l'école

PARTIE IV	Analyse Facteurs et perspectives de pérennisation
------------------	--

Des perspectives plausibles sont envisageables si la stabilité politique est garantie et que Beijing ne reste pas essentiellement dans les textes ou juste en milieu urbain avec une frange des femmes intellectuelles. Sinon beaucoup d'actions sont en cours dans un avenir immédiat. On peut citer, entre autres :

1. La stratégie nationale sur l'autonomisation de la femme
2. La loi révisée sur le quota qui prévoit de revoir à la hausse le quota des femmes
3. Beaucoup d'impacts et d'effets issus de la mise en œuvre des politiques

Beaucoup d'actions sont en train d'être entreprises afin d'endiguer les maux qui assaillent le bien-être de la femme Nigérienne notamment :

Pour Eliminer l'extrême pauvreté et la faim chez les femmes et les filles

- Mener une politique de croissance démographique qui met en adéquation les richesses nationales avec les besoins des populations en particulier les couches vulnérables comme la femme et l'enfant

- Réduire les obstacles culturels et légiférer pour l'égalité des droits des hommes et des femmes à l'accès aux moyens principaux de production, en particulier la terre
- Renforcer le dispositif de prévention et de résolution des crises alimentaires en favorisant les ménages les plus vulnérables, dont les femmes.
- Renforcer les capacités des femmes à accéder au crédit
- Les groupes les plus vulnérables, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté, en particulier les femmes, doivent bénéficier d'un ciblage particulier. Elles doivent pouvoir bénéficier d'une synergie dans les interventions où un paquet d'activités leur est proposé pour améliorer leur santé, renforcer leurs compétences pour développer des activités, améliorer leur accès aux crédits et aux ressources, renforcer leur pouvoir de décision et de leadership. Cette approche holistique est nécessaire pour renforcer la résilience de ces groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.

Pour assurer l'éducation primaire pour les filles

- renforcer les dispositifs d'incitation et de facilitation de la scolarisation des filles
- mettre en vigueur des instruments juridiques interdisant le mariage avant 18 ans
- mettre en œuvre des stratégies de pérennisation des initiatives visant la scolarisation des filles et la qualité des services dans le système éducatif
- privilégier la synergie des acteurs et des interventions à travers un paquet d'activités intégrées permettant un impact durable dans la scolarisation des filles.

Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3)

- lever les barrières socio-culturelles par la communication pour un changement de comportement et le plaidoyer
- faire le plaidoyer pour la levée des réserves pour permettre l'application du code du statut personnel (code de la famille) et la loi portant protection de la jeune fille en cours de scolarisation
- mener une discrimination positive en faveur des filles et des femmes pour l'inscription à l'école et la formation professionnelle
- faciliter l'accès à l'information pour tous et en particulier pour la femme en influant sur le prix des moyens de télécommunication, notamment la téléphonie mobile

- appuyer et pérenniser les initiatives de mise en valeur des modèles féminins
- initier des mesures permettant de relever les revenus des femmes
- mettre en place à l'échelle des programmes d'autonomisation des adolescentes comme l'initiative Adolescentes afin de retarder les grossesses maternelles précoces

Pour réduire la mortalité infantile

- réduire la pauvreté des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire qui affecte les enfants
- organiser la surveillance des maladies telles que le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques et autres afin d'en éviter les épidémies touchant les enfants
- assurer l'approvisionnement régulier des vaccins contre les maladies touchant particulièrement l'enfant ;
- mener des campagnes de communication pour un changement de comportement afin de réduire les facteurs socio-culturels de vulnérabilité des enfants

Pour améliorer la santé maternelle

- créer des conditions agréables d'accouchement dans les formations sanitaires ;
- mettre à l'échelle la gratuité de soins à l'accouchement et ses complications au niveau de toutes les formations sanitaires publiques du pays
- renforcer le système de référence et contre-référence par la mise en place d'ambulances, l'amélioration de l'état des routes et de la communication ;
- renforcer les capacités des agents de santé et leur motivation ;
- doter durablement suffisamment les formations sanitaires en médicaments, réactifs, consommables, vaccins, petits matériels et équipements ;
- lever des barrières socio-culturelles pour la prise de décision par les femmes en ce qui concerne leur santé reproductive
- implication des hommes dans la santé maternelle avec la stratégie telles que « Ecole des Maris » et entamer celle qui vise les « futurs maris »
- soutenir la stratégie de repositionnement des activités de planification familiale à tous les niveaux ;

Pour combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- mettre à l'échelle les activités de prise en charge communautaire du VIH, paludisme et tuberculose en faveur des jeunes, adolescents, des femmes en âges de procréer
- intensifier les activités de prévention du VIH, le paludisme et tuberculose par la communication pour un changement de comportement à partir de modèles comme « écoles des maris »
- augmenter le budget alloué à la santé ou au moins respecter les normes internationales en la matière (15% selon la déclaration d'Abuja)
- assurer la pérennisation de l'approvisionnement des intrants et des antirétroviraux par fabrication

Pour l'amélioration de l'offre, de la demande et de l'utilisation des services d'éducation au Niger, les défis les suivants sont à relever : (i) développer des stratégies novatrices permettant de résorber les inégalités d'accès à l'éducation selon le genre, le niveau de vie, la situation de handicap et le milieu de résidence ; (ii) faire face à l'augmentation rapide de la demande sans pour autant détériorer la qualité de l'éducation ; (iii) dissuader l'évolution des normes sociales favorisant l'enrôlement précoce des enfants dans le marché du travail et le mariage précoce des jeunes filles compromettant leur scolarisation ; (iv) investir dans l'éducation de tous les enfants, notamment les plus défavorisés pour éviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de la vulnérabilité et réduire significativement les inégalités sociales.

Pour améliorer la réalisation des droits des enfants à l'éducation, il s'avère nécessaire de : (i) renforcer le plaidoyer et adapter le contenu des enseignements pour accroître la demande d'éducation; (ii) d'améliorer la qualité de l'environnement scolaire et de l'éducation de manière générale ; (iii) d'adopter des mesures de protection sociale des enfants en situation de vulnérabilité à travers la mise en place des cantines scolaires, les bourses ; (iv) de renforcer le partenariat, de développer des stratégies pour réduire les inégalités d'accès à l'éducation ; (v) de renforcer la formation initiale et l'encadrement du personnel enseignant et des contractuels en particulier ; (vi) d'accroître la mobilisation des ressources et rationaliser leur utilisation pour garantir l'accès universel à une éducation de qualité ; (vii) de renforcer la planification et la gestion du système éducatif selon une approche basée sur les résultats à travers notamment l'application des normes fondamentales de qualité et d'équité de l'école nigérienne.

Des acquis certains en matière de réalisation du droit à la survie des enfants et des femmes ont été enregistrés dont le maintien voire l'accélération des progrès requiert : La réduction des inégalités en matière d'accès aux services de santé. L'adoption de comportements plus favorables à la survie de la mère et de l'enfant. Une meilleure réalisation du droit à la survie exige une réponse multisectorielle alliant :

L'élargissement de l'initiative de gratuité à la prise en charge des accouchements ; Des initiatives de protection sociale des plus défavorisés pour leur permettre d'avoir accès aux soins de santé de qualité ; L'éducation et le maintien des filles à l'école ; La protection de la jeune fille contre la fécondité précoce ; Le renforcement de la décentralisation de l'offre de services de santé et Le développement d'approches communautaires pour améliorer la prévention et la prise en charge des maladies

En matière de protection des enfants, un environnement favorable à la protection des enfants et des jeunes filles particulièrement contre toutes formes d'abus et de violences a particulièrement été créé. En dépit de cette aubaine, l'accès limité des enfants victimes d'abus à l'éducation, la mortalité élevée des enfants des jeunes mères sont une parfaite illustration des enjeux majeurs que représente qui tirent vers le bas les efforts jusqu'à là déployés dans le cadre du renforcement pour de l'environnement protecteur pour le processus de développement humain au Niger. Pour protéger significativement les femmes et les enfants, il importe :

- Renforcer les synergies avec la protection sociale, de la santé et de l'éducation pour une prise en charge intégrée
- Renforcer la mobilisation sociale pour la protection des jeunes filles contre le mariage précoce
- Généraliser les services sociaux de justice pour mineurs auprès des tribunaux
- Poursuivre l'extension des services de protection avec un accent particulier sur les SEJUP
- Adopter les textes de lois protégeant les droits des filles et des femmes
- Définir un paquet minimum de formation et établir un partenariat avec les écoles de formation
- Améliorer les capacités de mobilisation des ressources et rationaliser leur utilisation